



Sonia Lorenz

 Photo archives -
Le conseil
communautaire

ASSEMBLÉE

Dans cinq communes de l'Agglomération, la tenue des élections municipales et communautaires permettra de compléter l'assemblée communautaire.

Le nouveau conseil reste à installer

Comme partout en France, les élections municipales et communautaires du mois de mars ont coupé l'agglomération en deux avec, d'un côté, les communes où les conseils municipaux et communautaires ont été élus dès le premier tour – 20 sur 25 –, et de l'autre celles où un second aurait dû se tenir (Guidel, Languidic, Larmor-Plage, Locmiquélic et Lorient). Pour autant, les nouveaux maires n'ont pas été élus par ces conseils municipaux dans la semaine suivant ce premier tour des municipales, comme c'est le cas habituellement. En effet, suite au confinement imposé par le Gouvernement deux jours après le premier tour, c'est-à-dire le 17 mars, les nouveaux conseils municipaux n'ont pas pu être installés. Si les maires à élire exerceront bien leur mandat à la fin de l'état d'urgence sanitaire fixé pour l'instant au 10 juillet, ce sont les anciennes équipes qui sont restées aux commandes dans toutes les communes de l'agglomération. Cette situation inédite prévaut, que le maire ait été réélu, battu ou qu'il ne se soit pas représenté.

La composition du conseil communautaire est bien entendu impactée par cette situation puisque ce sont des élus issus des 25 communes qui siègent.

En attendant la tenue des élections municipales et communautaires, le mandat des élus communautaires installés en 2014 a été prorogé jusqu'au 18 mai, date d'entrée en fonction des élus communautaires désignés par les élections du 15 mars. Ainsi, le Président et les vice-présidents élus en 2014 sont maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'installation du nouveau conseil communautaire.

Conseil, Bureau et Président de Lorient Agglomération sont donc en fonction et potentiellement peuvent se réunir. Durant cette période d'urgence sanitaire, la loi prévoit de toute façon la tenue des assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence pour éviter leur réunion physique. Afin de permettre la prise de décisions rapides durant la période d'état d'urgence sanitaire, chaque président d'exécutif local, dont celui de Lorient Agglomération, se voit confier automatiquement l'intégralité des pouvoirs qui, auparavant, pouvaient lui être délégués par son assemblée délibérante. C'est ainsi que Lorient Agglomération a pu mettre en œuvre de nombreuses mesures de soutien au monde économique, en lien avec la Région, la Chambre de commerce et d'industrie et l'État (lire pages 24-25). ■

Un paysage institutionnel temporaire

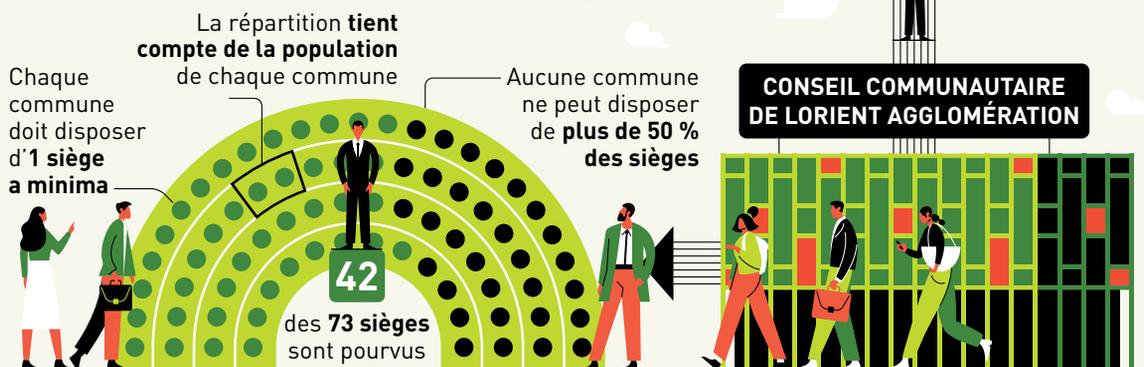
Alors que dans l'Agglomération, 20 communes ont élu leurs conseillers municipaux et communautaires, 5 communes devront organiser le second tour des élections municipales et communautaires qui n'a pas pu avoir lieu.

Communes où...

- ...les habitants devront voter
- ...les conseillers municipaux et communautaires ont été élus
- 1** Nombre de conseillers communautaires par commune



3 principes pour la répartition* des sièges par communes



* Cette répartition est celle du conseil communautaire lorsque l'ensemble des communes, y compris les 5 communes où un second tour est nécessaire, auront élu leurs conseillers municipaux, parmi lesquels sont « désignés » les **conseillers communautaires**.





Sonia Lorec

FACE AU COVID-19

Partout, depuis le 16 mars, l'économie est au ralenti. Dans le territoire, des spécificités locales ont émergé, comme la reprise rapide de la pêche (lire pages 26-27), l'activité continue du port de commerce, l'agriculture favorisée par une forte demande en alimentaire.

Une économie **au ralenti**

Commerce, restauration, industrie, tourisme, culture : certains secteurs souffrent plus que d'autres de l'arrêt de l'activité et de la consommation. Très marqué par l'agriculture, la pêche ou la production, le Pays de Lorient a révélé sa capacité à s'adapter à la crise. Malgré les difficultés, certaines entreprises parviennent progressivement à poursuivre, du moins partiellement, leur activité. Et comme partout en France, la grande distribution fonctionne à plein régime, ainsi que les plateformes logistiques.

« Le port de commerce de Lorient ne s'est pas du tout arrêté, explique Vincent Tonnerre, responsable du développement commercial et logistique. La période est même remarquable ! » Le site s'est organisé afin d'assurer la continuité des échanges et

sécuriser les approvisionnements : « Les horaires ont été adaptés pendant quelques semaines, nos équipes du matin et du soir ne se croisent pas, le matériel est désinfecté après chaque passage... Mais nous avons un avantage : dans nos métiers d'extérieur, la notion de confinement n'existe pas. » Seuls les services administratifs sont passés en télétravail. « Pour l'alimentation animale vrac, les approvisionnements tournent bien. Les sables marins accusent une légère baisse, due sans doute au ralentissement du BTP... »

Un peu plus loin, au port de pêche, après quelques jours de flottement, les bateaux de pêche côtière sont repartis en mer pour approvisionner la criée et fournir les poissonneries et la grande distribution (voir aussi p. 26-27). En revanche, les activités

liées à la construction et à la réparation navale ont été fortement ralenties, tandis que les teams de course au large sont restés à quai. Naval Group a tourné avec 10 % de ses effectifs sur site et le recours au chômage partiel, tout en organisant une reprise progressive depuis le 11 mai.

« La première cellule de crise avec le Préfet du Morbihan a donné la priorité à la continuité des activités agricoles, rapporte Laurent Kerlir, producteur de lait et Président de la Chambre d'agriculture du Morbihan. Au fil des jours, nous avons essayé de lever les difficultés une par une : trouver la main-



F. Henry

« La priorité a été donnée à la continuité des activités agricoles »

d'œuvre, organiser la production, revoir les débouchés et les circuits de distribution... » Les producteurs qui vendent aux coopératives ont été moins impactés que ceux qui alimentent la restauration hors domicile. Et avec, dans un premier temps, l'interdiction des marchés de plein air, « il a fallu développer de nouvelles stratégies pour vendre en direct : drive, paniers, vente en ligne, livraison à domicile... Le magasin de producteurs La Ferme de Beg Runio à Quéven connaît un succès inédit ! »

Adaptation de l'activité

« C'est un effet positif de cette crise : les consommateurs s'intéressent davantage aux produits locaux et de saison. » Et puis le soleil généreux a facilité la production et même la compensation partielle d'un hiver très pluvieux. Certains produits ont néanmoins connu une certaine tension : le lait, qui a vu ses marchés habituels bouchés, « puisqu'il est essentiellement transformé en poudre infantile pour la Chine ou en mozzarella pour la restauration », ou encore les œufs destinés à la transformation ou à la restauration collective. « Pour les œufs, comme pour les légumes ou la viande, c'est souvent le transfert vers la grande distribution qui a permis de s'en sortir. » Certains enfin, ont fait le pari de l'adaptation de

leur activité. À Lanester, l'usine chimique Guerbet s'est mise à produire du gel hydroalcoolique, certaines voileries et l'usine textile Le Minor à Guidel se sont tournées vers la production de masques de protection lavables en tissu, les imprimeurs et les fablabs réalisent des visières de protection ou des vitres en plexi pour les commerces. Progressivement, de plus en plus de restaurateurs se sont mis à proposer de la vente à emporter ou la livraison de repas à domicile. ■

Solidarité au quotidien à Inguiniet

À Inguiniet, c'est autour du Coccimarket que s'est concentrée l'activité du bourg. « La supérette a su s'organiser et a assuré le lien avec les habitants, souligne Nolwenn Talhouarn, directrice générale des services de la commune, avec la mise en place d'un drive et des livraisons à domicile gratuites. La propriétaire de la supérette a même embauché le coiffeur qui n'avait plus d'activité ! » Un bel exemple de solidarité qui se retrouve à tous les niveaux. Ainsi, c'est le service technique qui a livré les repas à domicile aux personnes âgées ou isolées, et la mairie a pris le temps de recenser et de contacter les plus de 70 ans et les plus vulnérables. Un élu référent par secteur les a appelés individuellement pour prendre de leurs nouvelles. De même, le poissonnier ambulant et le pizzaiolo ont pu revenir dans la commune, avec l'accord de la Préfecture, et la mairie a distribué son stock de masques datant de l'épisode H1N1.

Aider le tissu économique à rebondir

INTERVIEW

Le Président de Lorient Agglomération Norbert Métairie revient sur les mesures d'urgences prises afin de soutenir les acteurs économiques et sur les perspectives de reprise dans les prochaines semaines.



Thierry Craus-Quest-France

Comment les acteurs publics locaux ont-ils réagi au ralentissement économique ?

Mes préoccupations concernent d'abord toutes les entreprises, les commerces, les acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et la restauration, les métiers du spectacle, de la culture, du sport, de l'évènementiel..., et globalement tous ceux qui ont été contraints de cesser ou de réduire drastiquement leur activité du fait de cette crise sanitaire. Ce sont parfois les projets d'une vie que cette crise menace directement, et la période de reprise qui s'ouvre, si l'on peut espérer qu'elle apporte un peu d'oxygène à certains, ne répondra pas à la totalité des situations, notamment pour ceux dont l'activité n'est pas appelée à reprendre immédiatement.

Nous savons aussi que le plus dur est devant nous, et il nous faudra collectivement tout faire pour amortir le choc économique et social qui se profile. Nous avons déjà pris les devants ces dernières semaines : l'État, l'Agglomération, la Région, le Département, les chambres consulaires et les communes ont assumé leur responsabilité en déployant plusieurs trains de mesures d'urgence en faveur du tissu économique.

C'est un effort financier conséquent – mais qui s'imposait – consenti par les acteurs publics. Je souhaite d'ailleurs souligner la réactivité dont chacun a fait preuve, cela dans le dialogue permanent et le souci d'une parfaite coordination afin d'assurer la complémentarité des actions et des dispositifs.

Comment cela se traduit-il pour les chefs d'entreprises, les commerces, le secteur du BTP... ?

Des aides de natures différentes ont été mises en place par les uns et les autres, pour tenter de répondre à toutes les situations : aides financières directes, avances remboursables, prêts garantis par l'État, aides à l'investissement pour le commerce dans toutes les communes de l'agglomération, exonération de charges patronales et salariales, report ou exonérations de loyers, de redevances, de certaines taxes... Ces trains de mesure sans précédent n'avaient qu'un objectif : répondre à l'urgence, même si nous mesurons bien qu'elles ne répondront pas à elles seules à l'ampleur de la crise. Mais nous réfléchissons aussi à l'avenir, pour évaluer ce que chacun, demain, pourra mettre en place pour aider le tissu économique à rebondir, dès lors que cela sera pertinent, efficace, complémentaire, juridiquement possible et financièrement soutenable.

Concernant le secteur du bâtiment et des travaux publics, nous avons, en lien avec la profession, construit un plan de reprise de nos chantiers. N'oublions pas que l'investissement public local, qui représentait avant la crise 70 % de l'investissement public en France, est un moteur essentiel de l'économie locale. Nos marchés publics sont confiés à des entreprises – souvent locales – qui emploient des salariés du territoire, qui dépensent ici. C'est une boucle vertueuse qu'il est fondamental de préserver.

Nous avons également mis en œuvre les dispositions nationales touchant aux marchés publics, nous permettant de procéder à une avance de 30 à 60 % du montant du marché pour les entreprises qui en sont titulaires.

Nous avons enfin mis en place avec nos partenaires publics une « task force » pour accompagner, secteur par secteur, les acteurs économiques du territoire vers les bons dispositifs, mais aussi leur offrir conseils ou accompagnements dans leurs démarches. J'incite chaque acteur économique qui le souhaite à solliciter nos équipes respectives, qui sont totalement mobilisées pour cela (voir infos utiles ci-dessous).

Quelles sont les perspectives pour les secteurs les plus touchés que sont le tourisme, la restauration et le commerce en général ?

Ces secteurs font l'objet de toute notre vigilance, notamment ceux qui ne sont pas autorisés dans un premier temps à reprendre leur activité. J'ai évoqué le travail actuel de réflexion engagé par les acteurs publics pour accompagner la reprise économique

mais les habitants du territoire pourront aussi jouer un rôle majeur dans la résorption de cette crise, en relocalisant au maximum leurs dépenses en faveur des commerces locaux qui sont un élément essentiel de la qualité de vie dans nos communes.

Notre territoire est, depuis quelques années, devenu une véritable destination touristique. Les conséquences de cette pandémie sur les acteurs de ce secteur sont colossales et chacun sait que la saison estivale, la plus importante d'un point de vue économique pour les professionnels du tourisme, ne pourra en aucun cas être une saison normale.

Néanmoins, si le déconfinement s'opère efficacement et que les conditions sanitaires le permettent, nous pouvons espérer la reprise de ces activités pour l'été, même s'il est probable que certaines seront strictement encadrées. La réouverture de l'accès au littoral serait un premier signe positif mais nous avons aussi dans l'agglomération une richesse paysagère et patrimoniale qui doit pouvoir répondre aux attentes de chacun. C'est à un tourisme plus local que je fais appel, en incitant chacun à privilégier la (re)découverte de toutes ces richesses, en permettant dans le même temps à nos professionnels du tourisme de pouvoir rebondir.

Quels sont les enseignements que vous tirez de cette crise en tant que Président de l'Agglomération et maire de Lorient ?

Cette crise a été une nouvelle preuve, s'il en fallait une, du rôle essentiel du service public dans le fonctionnement des territoires : des personnels soignants aux enseignants, aux agents des CCAS, de la collecte des déchets, des transports publics..., ces personnels ont été à la hauteur des enjeux.

Le service public est un bien collectif inestimable, qu'il faut veiller à préserver car il nous a montré toute sa valeur et son utilité dans cette période. Cette crise a probablement accéléré la transition numérique dans nos collectivités – recours massif au télétravail, aux outils numériques – et c'est une bonne chose, mais nous constatons que rien ne peut remplacer le facteur humain. C'est à nouveau sur lui que nous devons nous appuyer pour rebondir dans cette période de reprise d'activité. Je suis pour ma part optimiste car ses ressources sont considérables.

Mais il faudra pour cela que nous ayons les moyens financiers de continuer à rendre ces services essentiels car cette crise n'épargnera pas les acteurs publics locaux, qui connaîtront eux aussi de véritables difficultés financières. Nous serons donc attentifs à ce que l'État n'oublie pas, une fois le pic de la crise sanitaire passé, ce qu'ont apporté les territoires dans cette période, et ce qu'ils sauront apporter par la suite si tant est qu'on leur en donne les moyens. ■

Tout savoir sur les dispositifs d'aide et de soutien

- Site du ministère de l'Économie et des Finances : www.economie.gouv.fr
- Site de la Banque publique d'investissement : www.bpifrance.fr
- Site de la Région Bretagne : www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19

POUR TOUTES QUESTIONS :

- Préfecture du Morbihan : pref-covid19-entreprises@morbihan.gouv.fr
- Numéro vert CCIM : **0 800 005 056**
- Audelor - Lorient Technopole pour les entreprises innovantes : contact@lorient-technopole.fr et ses chargés de mission filière : lorient-technopole.fr/a-propos-de-lorient-technopole
- Pour le secteur du tourisme (professionnels et hébergeurs du territoire) : Lorient Bretagne Sud Tourisme : scoguic@lorient-tourisme.fr
- Pour les aides apportées par Lorient Agglomération : pôle Développement et Attractivité : contact-dev@agglo-lorient.fr